

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du 10 février 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2022

Le dix-février deux mille vingt deux à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de MONTGIBAUD se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain MARSAT, Maire,

Etaient Présents : MARSAT Alain, DUGAST Mireille, CHASSAING Jean Louis, PAROT Johan, CHASSAIN Franck, GRENIER Jean François, DORNIER Xavier, LESPINAS Hervé, MACHADO Pascale, MAZE Alain, CHANTECLAIRE Emilie

Secrétaire de séance : Franck CHASSAIN

Après l'appel, le Maire procède à la lecture du PV du 18/10/2021.

- **Médecine préventive**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs employeurs publics ou au service créé par le centre de gestion en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984¹ modifiée.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984² modifiée indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive [...], qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* ».

À cette fin, le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec les services de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19).

¹ À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 108-2 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par les articles L812-3 à L812-5 du Code Général de la Fonction Publique

² À compter du 1^{er} mars 2022 l'article 26-1 de la loi n°84-53 sera abrogé et remplacé par l'article L452-47 du Code Général de la Fonction Publique

Le Maire propose au Conseil Municipal propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19
- D'approuver les termes et la passation de la convention de partenariat dans le domaine de la médecine professionnelle et préventive
- D'autoriser Le Maire à signer la convention avec le CDG 19 conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction, ainsi que les éventuels avenants y afférents
- D'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

- **Dissolution du CCAS et transfert de la compétence d'action sociale sur la commune de Montgibaud.**

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république a été publiée au journal officiel du 8 août 2015.

L'article 79 de la loi NOTRe permet de supprimer l'obligation de distinguer les compétences relevant de l'action sociale sur un budget propre (CCAS), pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Dans ce cadre, le regroupement des opérations administratives, budgétaires et comptables sur le budget de la commune permettrait de simplifier et d'alléger les services respectifs. L'objet de cette démarche vise à transférer la compétence d'action sociale sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- De dissoudre le CCAS de la commune de Montgibaud au 31 décembre 2021,
- D'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer le budget de CCAS et à transférer la compétence d'action sociale sur la commune de Montgibaud.

Lors de la préparation du budget 2022 et lors du vote de l'affectation du résultat, issu du compte administratif 2021 de la commune, il conviendra d'intégrer le résultat cumulé de la section de fonctionnement du CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de la dissolution du CCAS et du transfert de la compétence de l'action sociale sur la commune de Montgibaud.

- **CR Les Places**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la régularisation du changement d'assiette d'un chemin rural dit « Les places », ce chemin n'étant plus depuis plusieurs années utilisées dans son emprise cadastrale.

Le dossier a été soumis à l'enquête dans la commune du 22 novembre 2021 au 06 décembre 2021 et a donné lieu à aucune observation.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au projet.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le dossier en question.

Le conseil,
VU le dossier d'enquête,
VU les résultats de l'enquête,
VU l'avis du Commissaire Enquêteur,

DELIBERE

1°) l'aliénation et le changement d'assiette d'un chemin rural dit « Les places » est adoptée.

2°) Cette aliénation sera effectuée après respect des formalités prévues aux articles 69 et 70 du Code Rural.

3°) le prix de vente est fixé à 1.50 € le m2.

4°) Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des riverains.

• **Questions diverses**

Le maire :

- Donne lecture du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2021
- Les terrains Jean Piolat peuvent être mis en vente : panneaux sur RD + Annonce sur le Bon coin et réseaux sociaux
- Travaux école : le Maire propose une visite de l'école un samedi vers 18h. Fin des travaux prévu en fin d'année. Les arrêtés de subventions du Conseil départemental sont notifiés.
- Projet éolien : rappel de l'absence de droit de véto de la commune, rappel du déroulement du projet, mise en place d'un mat d'essai en mars 2022. Une nouvelle permanence de VSB est prévue avec invitation des communes limitrophes
- Périscolaires : Recherche de personnel pour la plage horaire 16 h-16h45 2 jours par semaine à partir du 01/09/2022.
- Le prochain Conseil communautaire aura lieu à Montgibaud : le 22/02/2022. Le maire invite les Conseillers à participer.
- Compte rendu de la réunion de préparation du Conseil communautaire : caserne des pompiers Pompadour, Maison de santé de Pompadour, chemins PDIPR, aides à l'habitat, zone de Touvent-Lubersac, caserne pompiers Lubersac prévue en face de la piscine, assainissement Valade, fermeture de la trésorerie de Lubersac, CNI et passeports à Lubersac, Maison de santé de Lubersac, piscines
- Changement des fenêtres du vestiaire au stade
- Bancs de touche fait par JM LAVAUD
- Repas des aînés : attente des prochaines décisions gouvernementales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,



